

Vandœuvres, le 25 avril 2016

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 25 avril 2016 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (présidente), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Catherine PICTET, Maxime PROVINI, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés Mme et MM. Alexandre OLTRAMARE, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Gilonne VERMEIL.

Absents MM. Federico ABRAR.

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

Mme la Présidente souhaite rappeler aux membres du Conseil Municipal que la séance commence à 19h30, et tient à ce que ceci figure au procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

- Mme le Maire note qu'à la page 2, il faudrait rectifier par « plus de 100 inscrits », concernant les inscriptions pour des appartements dans les immeubles du projet Esplanade.
- Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2016, ainsi modifié, est accepté.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : un bref mot au sujet du référendum pour dire qu'il semble avoir abouti, et qu'en principe il devrait y avoir une votation le 25 septembre. Évidemment, une votation a un coût important et j'annonce déjà un dépassement au budget 2016 pour la tenue d'une votation communale.

- Mme la Présidente : à combien s'élève le coût d'une telle votation ?
- Mme le Maire : je n'en connais pas le montant exact. Nous devons payer le matériel de vote, la brochure, etc. Je ne sais pas s'il y a une participation cantonale, comme pour les élections, mais j'en doute. Cela m'étonnerait parce que ce n'est pas quelque chose d'obligatoire.
- Mme ERMACORA : mais il y a déjà une votation cantonale le 25 septembre.
- Mme le Maire :
 - Oui, mais il y a quand même du matériel de vote, la brochure, etc.
 - Nous avons reçu aujourd'hui un courrier de M. Luc BARTHASSAT concernant l'assainissement du bruit routier, qui rappelle aux communes le délai au 31 mars 2018 pour assainir et mettre les routes et chemins communaux en ordre avec l'ordonnance de protection contre le bruit. Je voudrais dire que Vandœuvres est là bonne élève, puisque le chemin de la Seymaz a été assaini il y a quelques années, le chemin des Hauts-Crêts vient d'être réalisé, la route de Pressy l'a été juste avant la Seymaz, et c'est tout en ce qui concerne les chemins communaux, puisque les autres sont en zone 30. Cette circulaire rappelle donc surtout à d'autres communes que ces travaux relèvent d'une compétence communale, qu'ils sont obligatoires et peuvent bénéficier de subventions, pour lesquelles il y a bien sûr un délai.
 - Puisque l'on parle de zones 30, nous avons reçu les autorisations de construire pour les deux zones 30 qui n'en font en fait qu'une, de part et d'autre du chemin des Hauts-Crêts, du côté de l'Ecorcherie et du côté du chemin Vert. La commission Financière va se réunir prochainement pour traiter la délibération relative au crédit d'investissement pour ces zones 30.
 - Nous devons faire un bilan de la zone 30 sur le chemin de la Blonde. Il est en cours. C'est la société CITEC qui a été mandatée pour le faire.
- Concernant le chemin du Dori, on m'a informée qu'il serait fermé jusqu'à fin juin, voire juillet. Cela concerne toujours le remplacement du câble de 130'000 volts. Les travaux sont quasiment terminés au chemin de la Blonde, mais ils doivent attendre qu'ils le soient du côté de Foretaille, sur la rive droite, pour terminer les interventions au chemin du Dori.
- Mme la Présidente : la fin des travaux était prévue pour le 15 avril.
- Mme le Maire :
 - Les travaux sont effectivement terminés, mais ce chemin va rester fermé tant que les travaux en dessous du lac, la jonction entre les différents tronçons, etc. ne sont pas terminés. C'est ce que m'ont dit les ouvriers qui étaient sur place.
 - Au chemin de la Blonde, étant donné qu'il a été complètement mis sens dessus dessous par les travaux, nous allons bien sûr replanter. Les haies ont été mises en jauge, mais les rosiers ne seront pas remis. Nous allons les remplacer par quelque chose de plus moderne, un peu comme ce qui a été mis au chemin des Hauts-Crêts. Nous avons équipé toutes les plates-bandes d'arrosage automatique, vous le savez, je vous l'avais annoncé comme dépassement. C'est en effet le moment ou jamais de le faire.
 - Concernant le fleurissement de la commune, nous avons acheté sur le budget 2016 de nouveaux bacs qui remplaceront les actuels pots en béton lavé qui sont démodés. Pour le mur du temple, nous allons reprendre les anciens, que nous avons adaptés pour qu'ils soient munis d'un bac de rétention d'eau, afin de limiter l'arrosage.

- Il y a des changements dans le personnel de la mairie. Ce sont en fait des continuités dans le changement : Mme Loëtitia LACROIX, intérimaire, terminera sa mission à la fin du mois ; nous avons le plaisir d'annoncer le retour de Mme Liliane CLEMENT pour la mi-mai, et Mme Talia FREITAS, intérimaire, va être engagée à 90%. Il s'agit d'une personne charmante, dotée d'une excellente personnalité, volontaire et qui a envie de connaître le travail et le fonctionnement des communes. Comme il est difficile pour nous d'avoir des apprentis, nous aurons ainsi une jeune à former « à la carte » selon ce dont elle a besoin pour être « à la page ». Nous aurons ainsi une augmentation de 10% d'emploi du personnel de mairie (Mme FREITAS étant engagée à 90% par rapport au 80% antérieur de Mme Francine ROCHERIEUX). Nous sommes à la limite du dépassement (je vous l'annonce, même s'il n'est pas certain) des emplois temporaires, puisque nous avons un budget de Fr. 48'000.- et que nous en sommes déjà à Fr. 45'000.-. Je ne sais donc pas encore si l'on arrivera à la fin du mois avec un léger dépassement. Ce sont des imprévus dont on se passerait, surtout dans le cas de personnes atteintes dans leur santé.
- Nous avons reçu une lettre de l'Hospice général nous informant, comme vous avez pu le voir dans la presse, que le centre contre lequel une pétition avait été lancée, qui doit être construit près de l'hôpital des Trois-Chêne, sera finalement construit. L'autorisation de construire devrait paraître, ou a paru dernièrement, dans la FAO.
- Au niveau de l'ACG, une convention a été signée entre la Ville de Genève, pour le SIS, et l'ACG pour donner la possibilité aux communes genevoises d'avoir un regard sur les budgets et les dépenses du SIS, car aujourd'hui on participe au coût du SIS sans avoir rien à dire. Cette convention qui a présenté des difficultés juridiques est maintenant signée, ce qui veut dire qu'en 2016, on a, dans toutes les communes, une augmentation de deux millions pour la participation au SIS, et en 2017 et 2018 on aura aussi une augmentation, parce que chaque année, Fr. 200'000.- de plus pour les 44 communes seront demandés. Il est très important que l'on ait ce pouvoir d'intervention pour les communes, même si, il ne faut pas se leurrer, il est léger.
- Au sujet du désenchevêtrement, le premier train de lois qui avait été étudié l'année dernière concernait le social, les locaux de l'IMAD et de l'Hospice général, et le GIAP. Le projet de loi a été accepté au Grand Conseil, donc il pourrait entrer en vigueur et passer dans le fonds de régulation prévu par le désenchevêtrement. Si l'on prend l'exemple du GIAP, aujourd'hui le canton paie 10% et le reste est payé par les communes. Les 10% du canton (un peu plus de 4 millions de francs) vont entrer dans ce fonds et ressortiront du côté des communes dans le cadre de la « bascule fiscale ». Donc le canton « donne » aux communes ces 4 millions pour qu'elles puissent assumer le 100% du GIAP.
- Le deuxième train de lois concerne la culture, mais ce que je tiens à dire, et qui est très décevant, c'est que par rapport à ce qui avait été décidé ou plutôt préavisé en juin dernier, quand la Ville de Genève et le canton ont discuté en bilatéral l'automne dernier (on en a parlé dans la presse), ils ont tout « détricoté ». Avant, communes et canton disaient que ce qui est d'une importance stratégique passe au canton et ce qui l'est moins est régional, et maintenant on procède par « silos » (le lyrique au canton, le dramatique aux communes), et c'est assez décevant. C'est aussi la Ville de Genève qui est la plus influente en matière culturelle, en tout cas pas le canton, et c'est un peu malheureux. Par exemple, le Théâtre de Carouge, qui avait une audience plus que régionale, retournera aux communes, alors qu'il

était presque acquis qu'il soit d'une importance stratégique ; ou la Bibliotheca Bodmeriana, qui est de plus en plus connue et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui passe tout à coup au niveau cantonal, presque sans que la commune de Cologny ait son mot à dire. Ce premier train de lois de la culture sera suivi d'un deuxième qui traitera des institutions majeures, comme le Grand Théâtre, la Bibliothèque de Genève et l'OSR, qui devraient passer au canton, lequel recevra les moyens qu'il faut.

- La Commission des finances de l'ACG se réunit demain et va continuer à discuter de la péréquation. Toutes les communes réunies vont certainement étudier le moyen de déplacer légèrement le curseur pour qu'il y ait moins de déséquilibres entre les communes à plus forte capacité financière et celles qui en ont moins. Cela a déjà été agréé lors de la dernière séance. Même si on ne le bouge que d'un demi-point, cela aura évidemment une incidence importante pour toutes les communes qui, comme Vandœuvres, se trouvent à droite du curseur et sont contributrices.
- Mme MISEREZ : qu'est-ce qui a motivé à engager Mme FREITAS à 10% de plus ?
- Mme le Maire : c'est un peu compliqué et je n'entrerai pas trop dans le détail. Mme WAECHTER est aujourd'hui à 100% et Mme FREITAS à 80%, parce qu'il était dans un premier temps prématuré de lui confier, en plus des autres tâches, les dossiers Jeunesse et sports. Il y a eu donc une augmentation temporaire du taux de Mme WAECHTER. Par ailleurs, il y a cette année le spectacle en plein air. Nous avons donc besoin de ce taux de 90% de Mme FREITAS, non parce qu'il lui faut plus de temps pour travailler, mais parce que la masse de travail est plus importante cette année. Cela est tout à fait gérable dans le cadre du budget 2016.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Concernant la pièce de théâtre *Feydeau à moto*, le comité se réunit régulièrement. Nous finalisons l'affichage et le projet des flyers. Il y aura aussi des banderoles. Nous avons demandé plus d'affichage cette année. Le metteur en scène, M. Gaspard BOESCH, n'a plus de spectacle sur le feu dans son théâtre du CACG Voltaire, donc il se consacre uniquement à la pièce, qui avance bien.
 - J'ai une demande particulière à faire : il y a deux chambres électriques enterrées dans le parc de la mairie. J'aimerais en faire faire une supplémentaire, afin d'éviter de faire traverser les fils électriques pour tout ce qui se trouve autour de la tente. J'ai plusieurs devis : le montant maximum s'élèverait, avec les imprévus, à Fr. 15'000.-, mais ce sera sans doute moins. Ce n'est pas budgétisé car ce n'était pas prévu. Si vous n'acceptez pas, nous le ferons l'année prochaine, ce ne serait pas très grave. Sachez que ce serait rentabilisé en trois ans. Nous éviterions ainsi l'utilisation de passe-câbles. Nous allons installer un baby-foot gonflable géant pour les enfants, qui fonctionne avec une soufflerie, et tout le spectacle a aussi besoin d'électricité. Si vous acceptez, nous pourrions le faire rapidement et cela servirait déjà cette année pour les différentes manifestations prévues dans le parc.
- Mme ERMACORA : c'est hors budget, il faut faire une délibération.
- Mme LÉVÊQUE : pas pour une si petite somme.
- Mme le Maire : nous pouvons vous annoncer de dépassement.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Si nous ne le faisons pas, ce n'est pas grave, simplement nous aurons un gros montant d'électricité pour tout ce qui est rallonges et tirage de fils, alors que ce

qui est fait sous terre est fait une fois. C'est pour cela que je me suis dit que c'était une question de bon sens, mais c'est vous qui décidez. Je continue et vous me direz si vous êtes d'accord.

- Concernant la course des 10 km du Marathon de Genève, qui passe par Vandœuvres, tout est prêt. Nous avons trente bénévoles, un orchestre, donc si vous êtes là, venez, c'est le 10 mai prochain.
- La brochure *Informations communales* est prête et sera dans les boîtes aux lettres d'ici dix jours.
- J'ai reçu la semaine dernière Mme Cristiana JUGE, conseillère administrative de Cologny, pour rediscuter de la crèche de La Louchette : la crèche a 63 places pour 95 enfants (sachant que les enfants n'y vont pas toute la journée, donc il y a plus d'enfants que de places). Nous avons une convention qui date de janvier 2013, et nous aurions droit à 10 places. Aujourd'hui, les Vandœuvriens occupent 4.63 places pour 9 enfants, et il y a 10 enfants sur liste d'attente. Mais elle m'a bien fait comprendre qu'avec toutes les constructions qu'il y a à Cologny, il ne faut pas se faire d'illusion, nous allons avoir de moins en moins de places pour les Vandœuvriens. Ils ont pour politique de ne pas séparer les fratries. Si l'un des enfants est déjà en crèche, on ne ferait pas aller la maman à deux endroits différents, mais à partir du moment où le premier enfant n'est plus en crèche, on n'est pas du tout sûr que l'enfant suivant soit pris l'année d'après. Il faudra donc réfléchir à une solution.
- Comme annoncé à la dernière séance, nous allons organiser une visite de la Fondation Bodmer, et surtout de l'exposition Frankenstein, suivie d'un apéritif dînatoire. Je me suis dit que ce serait sympathique que les conjoints soient avec nous. Cela aura lieu le jeudi 26 mai prochain, à 18h30. Mme FREITAS vous enverra demain un message à ce sujet.
- J'ai trois devis de différentes entreprises pour les fouilles et la chambre électrique, et la convention de la Louchette, si cela vous intéresse. Maintenant, comment fait-on techniquement pour ce dépassement?
- M. GARDIOL : je ne suis pas opposé à cet investissement, mais il faut respecter la procédure, à savoir préparer un projet de délibération que l'on renvoie à la commission Financière, qui reviendra à la prochaine séance du Conseil avec son préavis.
- Mme la Présidente : je suis d'accord, il faut commencer par un renvoi en commission.
- M. GARDIOL : sinon, il ne fallait pas nous l'annoncer.
- Mme LÉVÊQUE : vous savez que je suis très transparente, j'annonce tout.
- Mme MISEREZ : j'imagine qu'il faut creuser le sol. On est déjà fin avril, est-ce qu'avant le 23 juin tout sera prêt ?
- Mme LÉVÊQUE : ce serait bien de le faire maintenant. Si on attend un mois ce ne sera pas possible.
- Mme ERMACORA : est-ce que nous avons l'argent au budget ?
- Mme le Maire : non.
- Mme LÉVÊQUE : c'est un dépassement au budget.
- Mme ERMACORA : si vous ne l'avez pas, il faut suivre la procédure normale. On ne peut pas voter comme ça.
- Mme le Maire : nous devons toujours annoncer les dépassements de budget de l'année en cours, et nous le faisons, en tout cas quand nous pouvons les anticiper. En principe, ils sont réservés pour les urgences.
- Mme ERMACORA : oui, vous devez faire une demande de crédit supplémentaire.

- Mme le Maire : donc nous vous informons qu'il y aura ce dépassement de budget et la délibération viendra au moment des comptes 2016 en avril 2017.
- Mme ERMACORA : ce n'est pas correct, vous devez faire une demande de crédit supplémentaire avant de dépenser l'argent. C'est dans la loi sur l'administration des communes (LAC). On fait les choses à l'envers ici.
- Mme le Maire : la loi veut qu'on vous en informe, et la différence avec cette proposition de Mme LÉVÊQUE est que ce n'est pas une urgence à proprement parler, c'est une question de pratique et de bon sens, puisque le spectacle a lieu cette année. Maintenant, si vous n'acceptez pas, on ne le fait pas, il n'y a pas besoin d'un vote. On doit simplement vous annoncer le dépassement.
- Mme la Présidente : très bien, s'il n'y a pas besoin d'un vote.
- Mme ERMACORA : ce n'est pas la même chose que d'arriver avec un crédit complémentaire, si on a voté un investissement, et des fois on a des colonnes à changer ou des choses à faire, ce n'est pas pareil. Ici on est dans le fonctionnement. Peut-on regarder le règlement sur ce sujet ?
- Mme la Présidente : c'est dans la LAC.
- Mme LÉVÊQUE : ce n'est pas une urgence, mais ce serait plus prudent de le faire maintenant car si l'on ne dépense pas en travaux, on dépensera en électricité.
- M. LIENGME : il me semble de bons sens d'économiser sur deux ans. Ce serait une économie de le faire maintenant.
- Mme le Maire : ce sont des choses qui arrivent, cela fait partie de la vie quotidienne d'une mairie. Ce n'est pas une urgence, mais cela permet de faire des économies.
- Mme ERMACORA : oui, mais c'est la manière qui ne me plaît pas, il y a des règles à respecter. Je ne suis pas contre, mais c'est la forme qui me gêne.
- Mme le Maire : c'est un crédit budgétaire supplémentaire, tel que prévu à l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la LAC.
- Mme la Présidente : pourrait-on avoir le montant des trois devis ?
- Mme LÉVÊQUE donne le détail de ses trois devis.
- Mme LÉVÊQUE : ce sera donc sans doute beaucoup moins que Fr. 15'000.-, et le budget ne sera peut-être même pas dépassé, mais il vaut mieux que je vous le dise avant. Ce n'est pas quelque chose de prévu, donc on doit vous l'annoncer.
- M. M. PROVINI : est-ce que l'on a demandé plusieurs devis pour l'électricité aussi ?
- Mme LÉVÊQUE : non, nous en avons demandé un seul, car cette entreprise a déjà installé tous les composants électriques existants. On gagne donc du temps à prendre celle qui les a déjà installés.
- Mme la Présidente : d'accord, nous allons avancer ainsi. Y a-t-il besoin d'un vote ?
- Mme LÉVÊQUE : non, je voulais juste vous l'annoncer.
- Mme la Présidente : d'accord, parfait. Merci.
- M. DESPLAND :
 - En complément de ce que vous a dit Mme le Maire concernant le chemin de la Blonde, les travaux qui sont actuellement en cours concernent l'installation d'un arrosage automatique. Ensuite, mercredi, nous avons rendez-vous avec l'entreprise BOCCARD qui va remettre en état vers les plantations du mur du Pré-des-Cardons, ainsi que la haie et la végétation du chemin de la Blonde. Avec l'arrosage automatique, nous pourrons fleurir un peu mieux cette zone.
 - Au chemin des Buclines, nous allons organiser un apéritif de fin de chantier mercredi, puisque nous sommes à bout touchant. Nous devons attendre une quinzaine de jours pour poser la signalisation, car il faut attendre que le

revêtement soit stable et froid, mais cela s'est très bien passé, il y a eu une très bonne collaboration entre l'entreprise et les riverains.

- M. DESPLAND : je vous ferai encore une autre communication après le compte rendu de la commission Énergie, et vous annoncerai aussi un dépassement de budget.
- Mme de LISLE-SARASIN : j'aimerais savoir ce qu'il en est du chemin Vert qui est toujours fermé.
- M. DESPLAND : nous allons pouvoir poser le revêtement phonoabsorbant sur le tronçon du chemin des Hauts-Crêts situé à proximité du croisement avec le chemin Vert, maintenant qu'il n'y a plus de camions liés aux chantiers du Golf et du chemin Vert, et les travaux SIG au chemin Vert, liés au remplacement du câble de 130'000 volts, devraient bientôt être terminés.
- M. GARDIOL : au chemin de la Seymaz, est-ce qu'ils ont bien remis du phonoabsorbant suite à leurs travaux ? Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.
- M. DESPLAND : je ne peux pas le certifier. Nous allons vérifier.
- Mme ERMACORA : ils ont pu mettre tout de suite du phonoabsorbant, puisqu'il ne faisait pas froid. Au chemin de la Blonde, je trouve que le rétrécissement qui a été fait sur un long tronçon est très bien, les voitures sont obligées de s'arrêter pour céder le passage.
- Mme le Maire : la configuration du chemin n'a pas changé suite à ces travaux.

3. Communications du Bureau

- Mme la Présidente : vous avez tous reçu la lettre de l'ACG, avec la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les bornes » en contribution du budget global de « genève200.ch », soumise à l'approbation des conseils municipaux, selon l'article 79 de la LAC. Si vous souhaitez vous y opposer, il faudrait déposer un projet de résolution, qui devrait être voté d'ici au 6 mai prochain.
- M. GARDIOL : on nous fait voter sur des objets que nous ne connaissons pas, c'est pour cela que je me suis toujours abstenu.
- Mme la Présidente : vous avez reçu le dossier.
- Mme le Maire : c'est vrai qu'on vient dire que c'est un vote « alibi », « nul ». Maintenant que je ne suis plus présidente de l'ACG, on peut faire venir l'actuel président et/ou le directeur général pour qu'ils vous expliquent le fonctionnement de cette association et pourquoi elle a instauré ce droit de veto, qui est l'occasion de donner la parole aux conseillers municipaux qui veulent bien la prendre. Évidemment cela demande un effort, comme tout exercice de droit civique. Par conséquent, cela demande que l'on connaisse le dossier, etc. L'Exécutif est aussi à votre disposition pour vous indiquer où s'adresser si vous voulez vous y opposer.
- Mme ERMACORA : je me permets de prendre la parole car c'est moi qui avais dit que c'est un « vote alibi », et je confirme, quand on sait qu'il faut deux tiers de l'ensemble des communes pour avoir un peu de poids, on sait d'avance que ce n'est pas possible.
- Mme la Présidente : le Bureau a reçu une lettre, dont je vous donne lecture, de « POLIJEUNES », « la plateforme d'expression jeune au sujet des politiques communales ».

Mme la Présidente donne lecture de cette lettre. Le Bureau n'a pas d'autres communications.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Culture patrimoine et manifestations communales – séance du 22 mars 2016*

Mme la Présidente donne lecture de son rapport.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Plusieurs demandes de subventions sont à l'ordre du jour.

Trois demandes sont refusées, une autre renvoyée à la commission Jeunesse et sports et trois autres demandes sont acceptées : CinéTransat pour Fr. 1'000.-, Association Diabolo pour Fr. 2'000.- et Cappella Genevensis pour Fr. 600.- .

La sortie des aînés de printemps aura lieu le 15 juin et nous visiterons les Jardins secrets près d'Annecy, visite guidée suivie d'un déjeuner sur place.

La sortie d'automne aura lieu le 12 octobre 2016.

Le tournoi de pétanque est prévu le 3 septembre 2016 sur la place.

L'idée d'organiser un loto communal est évoquée, mais c'est un travail énorme. Il serait déjà judicieux de refaire un loto au déjeuner des aînés, en janvier 2017, suite au succès rencontré par le dernier.

Des mamans de la commune aimeraient participer à une bourse aux habits. Les membres de la commission ne souhaitent pas prendre en charge l'organisation de cet événement, en revanche si les mamans souhaitent s'en occuper, la commune mettra à disposition gracieusement une salle, des tables et des chaises.

Il est également discuté d'une sortie à organiser pour les jeunes de 13 à 19 ans de la commune: concert à l'Arena, à la salle de Thônex, ou autres. Véronique Lévêque contactera la commune d'Anières qui a de l'expérience dans ce domaine.

Nous prenons connaissance des remerciements de Theatrochamp, des Maisons Mainou, de l'orgue Wurlitzer du collège Claparède et du concert de Jussy, pour les subventions accordées.

Date de la prochaine séance par Doodle.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aide sociale et humanitaire – séance du 11 avril 2016*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

La commission aide sociale et humanitaire s'est déroulée le lundi 11 avril dernier.

ASSOCIATION BILIFOU-BILIFOU :

Après discussion la commission a décidé d'octroyer le montant de Fr. 5'000.- pour la formation d'un physiothérapeute.

La commune soutient cette association qui apporte, depuis longtemps, un soutien médico-chirurgical au Burkina Faso.

ASSOCIATION COUP DE CŒUR BOULAD :

Cette association est active en Egypte. La commission préavise un montant de Fr. 1'000.- destiné à des bourses scolaires.

JATUR : Jeunes associés à une région, projets éducatifs et solidaires au Burkina Faso.

La commission a octroyé un montant de Fr. 2'000.- pour l'installation de systèmes solaires, lave-mains et des moustiquaires dans des maisons de la communauté villageoise.

NORDESTA : (Brésil)

Des abeilles pour protéger la forêt amazonienne en assurant un revenu aux Peuples de la Forêt.

La commission a octroyé un montant de Fr. 6'696.- pour une communauté de 10 familles.

ASSOCIATION DES AMIS DU SAKTHI CHILDREN'S HOME : (Indes)

Cette association est très active à Madurai où elle accueille des orphelines issues des bidonvilles.

La commission décide d'octroyer un montant de Fr. 3'000.- pour continuer leur action.

ASSOCIATION USHAGRAM :

Projet prioritaire, les réfugiées syriennes au Liban. Après discussion, la commission a décidé d'octroyer un montant de Fr. 3'500.- pour l'autonomisation 30 femmes syriennes du camp de Qob, dans la plaine de la Bekaa.

SIDECOLE : Ouganda, Kenya et Zambie

Cette association est soutenue par Vandœuvres depuis de nombreuses années. L'implication des responsables de cette association et les résultats obtenus sont de grande qualité. La commission est favorable à une subvention de Fr. 8000.-.

VOIX LIBRES :

Cette association œuvre en Bolivie auprès de jeunes filles exclues.

La commission décide d'octroyer un montant de Fr. 4'800.- pour la construction d'une boulangerie.

Le total des subventions accordés lors de cette séances est de Fr. 33'996.- Il reste donc un solde de Fr. 52'820.- jusqu'à la fin de l'année.

La présidente ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : puisqu'on est dans l'humanitaire, j'aimerais vous parler d'un courriel que vous avez tous reçu et qui concerne le Samedi du partage : ils cherchent 800 volontaires pour être à l'entrée des magasins et récupérer ce que les gens veulent bien donner. Au sein de l'exécutif, nous allons montrer l'exemple et nous nous

sommes inscrits. Nous vous invitons à y aller, c'est l'occasion de rencontrer les habitants de la commune et de montrer que nous savons participer aux œuvres humanitaires ou sociales. Cela aura lieu le 4 juin, on peut s'inscrire pour la matinée ou l'après-midi.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Énergie et environnement – séance du 13 avril 2016*

M. M. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le mercredi 13 avril. Dans un premier temps, M. DESPLAND nous a fait part de différentes communications. La mise en séparatif des compteurs d'eau pour le parc de la mairie a été réalisé. L'installation de ce séparatif a révélé une fuite et ce séparatif devrait permettre de réduire la consommation d'eau annuelle de la mairie. Ensuite M. DESPLAND nous annonce que l'opération LED est un succès. La consommation relative à l'éclairage public est passée de 150000 kWh à 54'000 kWh.

Ensuite, la commission fait le point de situation sur la Journée de l'énergie. Pour rappel, cet événement se déroulera le 25 mai à Vandœuvres et accueillera différents délégués à l'énergie de Suisse romande. Nous attendons entre 30 et 50 participants. La journée commencera par des ateliers d'échange à la salle des combles qui seront suivis d'une visite chez M. René STALDER pour une démonstration de compostage.

Les propositions du président concernant l'installation de cendriers à côté des poubelles communales et le souhait de réduire la consommation d'eau en bouteille à la mairie sont en cours d'étude par M. DESPLAND.

Concernant le projet pour les chemins piétonniers, la commission est informée que Mme LÉVÊQUE rencontrera prochainement M. LACHAVANNE afin d'être informée de l'avancement du projet.

Ensuite, M. DESPLAND nous informe qu'il assistera prochainement à une séance d'information sur la valorisation des déchets de cuisine. Les déchets de cuisine représentent 34 % des déchets ménagers. Ce dossier sera géré au niveau cantonal et les communes devront organiser les levées, ce qui engendrera des frais supplémentaires.

Le dernier point abordé concerne le cours sur la taille des arbres fruitiers qui a remporté un vif succès. Après discussion la commission pense que ce cours qui a lieu tous les deux ans pourrait être organisé en alternance avec un cours sur la permaculture (association des plantes dans les jardins pour éviter toute utilisation d'insecticides). M. DESPLAND indique que M. COELHO est intéressé par cette méthode. M. DESPLAND ajoute que la permaculture se fera prochainement à grande échelle dans la région de Choulex.

La président ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : nous avons en effet installé un double compteur pour séparer les eaux usées des eaux claires et surtout de l'arrosage du parc, sur lequel on ne voudrait pas payer de taxe d'épuration. On dépense quand même 2'000 mètres cubes d'eau par

année, donc en moins d'une année, nous allons récupérer les frais que nous avons engagés pour installer ces deux compteurs. On sait qu'il y a une fuite, j'ai fait faire un devis pour remplacer tous les tuyaux autour de la mairie, Nous pourrions attendre pour le faire, mais nous avons un budget pour les travaux dans le parc qui est limité, et j'annonce donc aussi un dépassement de budget sur ce poste, si vous acceptez que nous effectuions ces travaux. Il y a eu des imprévus. Nous avons notamment dû refaire l'escalier du parc.

- J'ai un autre problème par rapport à la chaudière de la mairie, je vous l'ai déjà annoncé, c'est une vieille chaudière à mazout. Il faut profiter de cet été pour la remplacer. J'ai contacté une seule entreprise pour l'instant, et j'attends son devis pour en contacter une deuxième. Nous avons déjà le gaz dans le bâtiment. Si l'on met une chaudière à gaz, on pourrait récupérer le local à citernes, mais nous n'avons pas le budget pour cette chaudière. Or, il faudrait la remplacer au plus vite. Ce sera encore plus problématique de la remplacer en hiver. Je tiens à dire qu'on a un budget trop limité pour l'entretien du parc. Je suggère de l'augmenter pour l'année prochaine.
- Mme la Présidente : selon l'article 31 de la LAC, « Ouverture des crédits extraordinaires », « lorsque le conseil municipal prend des décisions qui impliquent des charges financières et que ces dernières ne sont pas couvertes par des crédits budgétaires, il doit ouvrir simultanément les crédits d'engagement nécessaires ».
- M. DESPLAND : le problème est que remplacer cette chaudière coûterait moins de Fr. 100'000.-, donc normalement il n'y a pas besoin de délibération en dessous de Fr. 100'000.-.
- Mme ERMACORA : on ne peut pas dépenser l'argent public de cette manière, en annonçant peu à peu des dépenses de l'argent public ; quand on arrive aux comptes, on a des dépassements et tout le monde est fâché.
- M. DESPLAND : changer la chaudière est un cas d'urgence.
- Mme ERMACORA : il n'y a pas d'urgence. D'ici à cet été, on a le temps de voter. Quand on a changé la chaudière de l'école, vous avez fait une consultation par courrier électronique, et c'était un vrai cas d'urgence.
- M. DESPLAND : je ne vous demande pas votre accord pour l'instant, puisque je n'ai pas le prix, je vous annonce cela, et quand j'aurai un prix je pourrai vous le communiquer.
- M. DESPLAND : concernant les déchets de cuisine, nous avons une réunion importante mercredi. Le canton nous a déjà annoncé que si, au niveau cantonal, on n'arrivait pas à un taux de tri des déchets de 50% - aujourd'hui on en est à 46% - dès 2017, Genève passerait à la taxe au sac. Or, 4% c'est très important, donc ils nous annoncent le tri des déchets de cuisine, avec du ramassage, etc., et ils vont faire une grande campagne cantonale. C'est un peu dommage, car nous faisons du compostage. Je vais essayer de donner mon point de vue pour la commune de Vandœuvres, mais je doute d'être entendu, donc j'annonce qu'on passera sûrement au tri des déchets de cuisine, ce qui entraînerait une levée de voirie supplémentaire et nous coûterait.
- Mme ERMACORA : mais est-ce qu'ici l'ACG ne pourrait pas intervenir, car j'ai lu que ce qui encombre les poubelles, ce sont surtout les emballages, et il faut que les magasins fassent aussi des efforts. Est-ce que l'ACG aurait peut-être plus de poids qu'une simple commune comme la nôtre ?
- Mme la Présidente : il est difficile de s'attaquer au commerce.
- M. VOUTAT : rien n'empêche de laisser les emballages au magasin. Par rapport aux déchets de cuisine, plein de gens ne savent pas exactement comment doivent être triés les différents déchets (par exemple la salade avec sauce ne peut pas être compostée).

- M. DESPLAND : oui, dans le compostage en bord de champ, il ne peut y avoir que des déchets verts et rien d'autre, pas de légumes cuits, etc. La commission Énergie avait eu l'idée de financer des composteurs de jardins, au lieu des conteneurs verts que nous subventionnions, ce qui permettrait à chacun de récupérer traiter ses déchets de cuisine, mais si le canton vient avec l'obligation de ramasser les déchets de cuisine, je peux vous dire que beaucoup de gens ne vont pas le faire et vont jeter leurs déchets à la poubelle. C'est dommage pour une commune rurale, où l'on fait du compostage en bord de champ, que l'on soit obligés de passer par là, mais j'ai bien peur que ce soit le cas.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Financière et administrative – séance du 4 avril 2016*

M. MOREL, vice-président de la commission, donne lecture du rapport de M. SCHMITZ.

Les séances de réserve prévues les 5 et 12 avril sont annulées étant donné que tous les points de l'ordre du jour furent traités le 4.

Le but de cette séance était l'approbation des comptes 2015 et des crédits complémentaires y relatifs.

Commençons par les crédits complémentaires :

Les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement, dont celui concernant la parcelle Gardy pour Fr. 46'880.-, le collecteur d'EP Seymaz-Choulex, pour Fr. 70'927.35 sont préavisés favorablement à l'unanimité par la commission.

Le crédit complémentaire pour la déchetterie du mail est également préavisé favorablement (7 voix pour et deux abstentions) au terme d'un débat plus général concernant l'exécution de travaux par la Mairie.

Passons aux comptes :

Les comptes 2015 sont bons et se soldent par un excédent de revenus de Fr. 2'429'130.49 pour des revenus Fr. 12'789'623.72 et des charges de Fr. 10'360'493.23.-.

L'excédent des revenus s'explique par des solides rentrées fiscales, en particulier les correctifs apportés sur le bouclage de déclarations fiscales des années précédentes, et par la réduction du montant de la péréquation financière liée aux rentrées fiscales extraordinaires de la Commune d'Anières.

Le bilan au 31 décembre 2015, a pour la première fois dépassé les 80m pour atteindre le montant de Fr. 80'926'708.93 qui se compose de :

- Patrimoine financier de Fr. 58'130'058.02 (dont des liquidités de près de 31m.)
- Patrimoine administratif de Fr. 22'796'650.91

La créance pour débiteurs fiscaux a été recalculée par les Autorités fiscales cantonales et augmentée de 1.4 mio. Son taux de couverture reste inchangé à 80%.

Finally après un passage en revue détaillé des différents postes des comptes, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Sous le point divers et imprévu de l'ordre du jour, Mme le Maire précise les points suivants. Il est explicitement demandé que ce point soit retransmis dans le compte rendu de la commission. Voici donc le contenu de son allocution :

« Il y a un sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder plusieurs fois ces dernières années, notamment lors de mon mandat de présidente de l'ACG, sur lequel j'aimerais revenir brièvement ce soir, vu le contexte de récolte de signatures contre le projet Esplanade et alors que nous étudions les comptes 2015, à nouveau excellents.

À plusieurs reprises, je vous ai en effet fait part de la volonté du canton de supprimer la part privilégiée et de n'imposer les personnes physiques que sur leur lieu de domicile. Ce qui nécessitera de facto une refonte de la péréquation financière intercommunale actuelle, qui ne date que de 2010 mais dont on savait qu'elle avait un caractère transitoire.

Ces réflexions sur l'imposition au lieu de domicile ont toutefois été reportées lorsque le Conseiller d'État François Longchamp, afin de respecter le délai imparti par la nouvelle constitution, a ouvert le dossier d'une nouvelle répartition des tâches entre les cantons et les communes. Logiquement, cette répartition devait précéder une nouvelle péréquation.

Si je reviens sur le sujet ce soir c'est que, dans le cadre d'une séance de la commission des finances de l'ACG à laquelle participait M. S. Dal Busco ce midi, la question a été concrètement posée de savoir si les communes étaient prêtes à entamer dès maintenant des discussions pour modifier l'actuelle péréquation en attendant sa révision totale.

Pourquoi maintenant ? Parce que la révision de l'imposition des entreprises (RIE3) modifiera très fortement les rentrées fiscales de certaines communes, avec des conséquences dans la péréquation, et parce que les disparités entre les communes genevoises restent très grandes, malgré le système en cours actuellement. Le canton a pour objectif de diminuer l'écart des ressources entre les communes (qui est aujourd'hui de 5,8 entre celle qui a le centime additionnel le plus haut et celle qui a le plus bas).

Ceci pour dire très clairement – et je demande que ces propos, bien que figurant sous le point Divers, soient reportés au prochain Conseil municipal – que si, dans les années à venir, il faudra peut-être augmenter le centime additionnel de notre commune, ce sera dû soit au désenchevêtrement des compétences canton/communes, soit à une modification temporaire de la péréquation intercommunale en attendant sa refonte globale. Deux éléments qui, c'est sûr, toucheront la capacité financière des communes les plus aisées, celles qui sont contributrices, dont la nôtre.

Ceci pour dire clairement – malgré l'absence des trois Conseillers municipaux qui ont voté contre la délibération du projet Esplanade – qu'une augmentation éventuelle du centime communal dans les prochaines années ne sera en aucun cas due à la construction de 36 logements.

Et ceci encore pour répondre de manière anticipée aux propos mensongers des référendaires, dont certains sont pourtant Conseillers municipaux, font même partie du

groupe de travail de l'Esplanade et savent donc pertinemment que les réserves financières de Vandœuvres ne seront pas mises à mal par la réalisation de ce projet pour et par Vandœuvres, contrairement à ce qui est affirmé dans le texte du référendum. »

Le président ouvre la discussion.

- M. GARDIOL : je ne vois pas du tout ce que vient faire le problème de l'Esplanade dans le débat de la commission Financière sur les comptes.
- Mme la Présidente : c'est le problème d'une éventuelle augmentation du centime additionnel.
- M. GARDIOL : c'est malvenu et mal à propos.
- Mme la Présidente : dans le débat au sujet de l'Esplanade, il y a beaucoup de choses qui ont été dites mal à propos.
- Mme le Maire : c'est tout à fait bienvenu puisqu'on était dans une séance d'étude des comptes. Or, on voit que la trésorerie qui en résulte est tellement bonne qu'on pourrait payer cash le projet – or le comité référendaire avait dit que cela porterait atteinte aux comptes.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DELIBERATION

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission Financière et administrative du 04 avril 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 25 avril 2016

D E C I D E à l'unanimité,

par **11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de **1'820'293.12 F**, selon liste annexée ;

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

◆ *Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir – Acquisition de la parcelle GARDY*

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir.

Acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39.

Vu le crédit de 1'150'000 F voté par le conseil municipal le 19 janvier 2015, approuvé le 11 mars 2015 par le Conseil d'Etat, destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39 de la commune de Vandoeuvres, propriété de Madame Françoise GARDY et de Monsieur Fernand GARDY.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative des 04 avril 2016,

Vu le projet de la Commune de réaliser une zone d'équipements publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016,

DÉCIDE à l'unanimité,

par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

D'ouvrir un crédit complémentaire de 46 880 F pour couvrir les frais et honoraires de Me Lazzarotto et de l'étude Gampert, notaire, liés à l'acquisition de la parcelle, de Madame Françoise et Monsieur Fernand GARDY, N° 1176, feuille 39, du plan cadastral de la Commune de Vandoeuvres, représentant une superficie totale de 2 124 mètres carrés.

Ce crédit sera intégré au coût d'acquisition de la parcelle et affecté au patrimoine financier, compte 123.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir – Agrandissement de la déchetterie du mail du centre villageois.*

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir.

Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de 265 000 F voté par le conseil municipal le 10 novembre 2014, approuvé le 22 janvier 2015 par le Conseil d'Etat, destiné aux travaux d'aménagements de la déchetterie, d'un couvert à vélos et d'un stationnement dépose-minute ainsi qu'à l'achat de trois conteneurs à la commune de Meinier.

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative des 04 avril 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016

DECIDE à l'unanimité,

par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de 53 243.28 F pour couvrir l'excédent des dépenses concernant les travaux de fouilles et de terrassement, d'étanchéité du local vélos et des signalisations complémentaires.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 72.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense totale de 318 243.28 F, selon les modalités définies dans la délibération du 10 novembre 2014 soit en 10 ans.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

- ◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir – Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz*

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir.

Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de 480 000 F voté par le conseil municipal le 16 juin 2014, approuvé le 25 septembre 2014 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de réfection des collecteurs eaux de pluie (EP), tronçon de la route de Choulex à la Seymaz, selon l'étude du bureau Erbeia-Ingénierie civile SA (version du 28 mai 2014),

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 04 avril 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016

DECIDE à l'unanimité,

par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de **70 927. 35 F** pour couvrir l'excédent des dépenses au 31.12.2015 relatif aux travaux supplémentaires de réhabilitation continue de collecteur par Liner PRV, assainissement EU DN 300 et DN 350, et assainissement DN 250 et DN 500 EP, Ch. Pré-Moineau et Pré-Poiset.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 71.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense totale de 550 927. 35 F, selon les modalités définies dans la délibération du 25 septembre 2014 soit en 30 ans.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

- ◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015*

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission Financière et administrative des 04 avril 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016,

D E C I D E à l'unanimité,

par 11 voix favorables 0 voix défavorable X abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de **10 360 493.23 F** aux charges et de **12 789 623.72 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **2 429 130.49 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de **2 124 612.18 F** aux dépenses et de **246 908.00 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **1 877 704.18 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **1 877 704.18 F** par l'autofinancement à raison de **3 988 422.49 F** au moyen de la somme de **1 445 533.00 F** représentant les amortissements ordinaires et **113 759.00 F** représentant les amortissements complémentaires inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **2 429 130.49 F**.
L'excédent de financement des investissements s'élève à **2 110 718.31 F**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **2 429 130.49 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de **80 926 708.93** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13) 58 130 058.02 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17) 22 796 650.91 F

Total de l'actif 80 926 708.93 F

et au passif un montant de **80 926 708.93 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) 310 963.49 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) 0.00 F

- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	7 806 550.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1 188 324.23 F
- Fortune nette (nature 29)	71 620 871.21 F
Total du passif	80 926 708.93 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à 264 000.67 F.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

Néant.

9. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Date de la prochaine séance

- séance n° 31 : 23 mai 2016, à 19h30

12. Divers

- M. LIENGME : j'ai une lettre qui s'adresse au VOV et à M. GARDIOL, à lire maintenant.
- M. GARDIOL : ce n'est pas la procédure, il faut l'envoyer au Bureau.
- M. LIENGME : c'est par rapport à votre déclaration faite lors de la délibération.
- Mme la Présidente : il s'agit d'une déclaration personnelle.

M. LIENGME donne lecture de sa lettre :

Lettre au VOV et à Monsieur Gardiol

Le contenu et le ton de votre intervention au Conseil Municipal du 29 février dernier (*déclaration faite lors de la délibération*) m'ont une fois de plus choqué et j'aimerais cette fois y répondre en vous faisant part de mon avis personnel.

Ma surprise a été aussi grande que ma déception lorsque je vous ai entendu formuler votre véhémence opposition au projet de construction dit « Esplanade » qui, je le rappelle, est planifié depuis près d'une dizaine d'années maintenant, sujet d'un concours international et dont le lauréat a été désigné par un jury indépendant.

Depuis lors, le projet a évolué en totale transparence et ouverture avec vous et votre groupe, comme avec la population vandœuvrienne, qui a été très régulièrement informée de l'avancement du projet.

Comme ancien président de la commission bâtiments et en tant que membre du groupe de travail en charge de ces nouveaux immeubles communaux, vous aviez d'ailleurs contribué au projet. Vos requêtes et vos interventions ont été entendues et prises en compte.

Votre réaction, alors que le permis de construire a été obtenu sans opposition il y a un an, que la délibération vient d'être votée et que nous sommes à deux mois du premier coup de pioche de ce projet, qui est, vous le savez, le fruit d'un travail immense et professionnel, armé d'un plan financier élaboré et bénéficiant d'un environnement d'emprunt incroyablement avantageux, est donc non seulement déplacée mais carrément nocive et contre-productive pour la commune et ses habitants en général, et pour ceux en attente d'un logement en particulier.

Je rappelle que les 111 inscrits sont intimement liés à notre commune.

Votre critique des considérations esthétiques est clairement sans fondement, vous le reconnaissez heureusement vous-même, et les aspects financiers que vous avancez ne se basent sur aucun élément concret.

Ils servent à faire peur et à discréditer les autorités communales, ce que je trouve particulièrement inacceptable dans le contexte de transparence et de communication démontré par les autorités communales.

Je regrette par ailleurs que vous ne soyez venu à aucune présentation publique récente, ne serait-ce que pour faire part de votre opposition.

D'ailleurs les délais et les coûts générés par votre comportement me semblent en profonde contradiction avec vos slogans politiques de contrôle financier et d'économies.

Je n'entrerais même pas en matière sur les aspects de nécessité de construction et de solidarité envers les Vandœuvriens moins chanceux que vous, tant ces concepts vous sont étrangers.

Pour conclure, j'ai clairement l'impression que vous faites feu de tout bois pour vous opposer au principe même de ces constructions, quelle que soit la forme qu'elles prennent.

En ce sens, vos agissements au cours de l'évolution du projet ainsi que vos méthodes employées relèvent, à mes yeux, d'une attitude maligne, dans le sens le plus négatif qui soit. Je tenais à vous en faire part.

Il m'est impossible de m'identifier avec les valeurs que vous reflétez, et devant le constat de vos agissements, mon écœurement est tel qu'il m'est difficile de vous adresser mes salutations, mais comme la civilité l'impose et que nous échangeons dans un contexte politique, je vous prie néanmoins de les recevoir.

Pascal Liengme

- M. GARDIOL : j'ai juste une petite chose à dire ici, mais je répondrai peut-être aussi par écrit au prochain Conseil municipal ; c'est que j'ai quitté le groupe de travail il y a bien longtemps, car je n'étais plus du tout d'accord avec le projet. J'avais écrit une lettre à Mme le Maire.
- Mme le Maire : vous n'avez jamais vraiment démissionné.
- M. GARDIOL : je vous ai envoyé une lettre, par mail, où j'ai démissionné officiellement de ce projet, qui est totalement en dehors de mes opinions et de mes valeurs.
- Mme la Présidente : très bien, M. GARDIOL va répondre au prochain Conseil municipal.
- M. GARDIOL : j'avais démissionné, c'est d'ailleurs pour cela que M. ZACHARIAS m'a remplacé.
- Mme le Maire : vous n'êtes plus jamais venu ; je vous ai demandé d'envoyer une lettre de démission, ce que vous n'avez pas fait, comme cela il a été plus facile pour M. ZACHARIAS de vous remplacer.
- M. ZACHARIAS : écoutez, c'est vrai qu'il y a une différence de vues. Il y a deux approches. Il y a ceux qui se sont penchés dessus depuis longtemps et qui dès lors s'estiment légitimés à ce que cela aille de l'avant, tout simplement parce qu'on s'est penchés dessus depuis très longtemps ; d'autres qui considèrent que les deniers publics doivent être traités avec un certain respect. À mon sens et à notre sens, c'est en tout cas celui du VOV, ces conditions-là n'ont pas été respectées sous trois formes. D'abord la forme esthétique, mais cela, c'est personnel, ce n'est pas quelque chose dont on peut débattre ; mais le coût et le rendement, en revanche, faisaient défaut et une dépense de cet ordre-là – même si elle est en fonds propres, car l'argument de fonds propres ne change rien à l'affaire – que ce soit des fonds propres ou des fonds impropres, quelle est la différence, du moment qu'on ne sert pas un rendement correct ? C'est un scandale d'arriver à des rendements aussi faibles.
- Mme la Présidente : nous n'allons pas refaire le débat sur l'Esplanade maintenant, je vous en prie, ce n'est pas le moment.
- M. ZACHARIAS : vous permettez que je termine ? C'est un scandale de prendre en compte un terrain à Fr. 700.- le mètre carré. La chose est que nous avons assis, de manière démocratique, que la population de Vandœuvre devait se prononcer, de manière totalement informée à ce sujet, même si cela devait entraîner quelques personnes en liste d'attente pour avoir un logement. C'est une pesée d'intérêts que nous avons faite, et nous nous sommes dit que manifestement, la population de Vandœuvre mérite de se prononcer sur un projet de cette importance.
- Mme la Présidente : la population va se prononcer. Je pense simplement que la lettre de M. LIENGME est une réponse à ce que M. GARDIOL nous avait lu au dernier Conseil municipal. C'est tout et cela n'a rien à voir avec le débat sur le projet Esplanade, sur lequel nous allons voter le 25 septembre vraisemblablement. Et là effectivement, les habitants vont décider et vont pouvoir se prononcer.

- Mme la Présidente : divers objets (motions, etc.) sont encore en suspens en commission et devraient revenir au Conseil.
- M. GARDIOL : les présidents des commissions doivent les mettre à l'ordre du jour pour qu'ils soient traités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

La secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES